

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1964 B 70011
Numéro SIREN : 346 480 114
Nom ou dénomination : A2C MATERIAUX

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2019 sous le numéro de dépôt 6045

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/6045

Type d'acte : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Changement de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Déposant :

Nom/dénomination : A2C MATERIAUX

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 346 480 114

N° gestion : 1964 B 70011



AZC MATERIAUX

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 622 130 €
Siège Social : SAINT-SAUVEUR-lès-BRAY
77480 BRAY S/SEINE
346 480 114 R.C.S. MELUN



2020 / 6045
09/06/20
1964 B 70011

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2019

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration des mandats de Monsieur Jean-Noël SERVANS et de la SAS ACT AUDIT, Commissaires aux comptes titulaires, et de la SARL AUDITINVEST et Madame Séverine SAMSEL, Commissaires aux Comptes suppléants de la Société, décide de nommer pour une durée de six exercices expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice 2024 :

Commissaire aux comptes titulaire :

- La SARL AUDITINVEST, dont le siège social est à PARIS 17^{ème}, 7, rue Henri Rochefort, représentée par Monsieur Jean-Noël SERVANS ;

Commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur Jean-Noël SERVANS, domicilié à PARIS 17^{ème}, 7, rue Henri Rochefort ;

Et de renouveler dans leurs fonctions la SAS ACT AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire et Madame Séverine SAMSEL, Commissaire aux comptes suppléant, pour la même durée de six exercices expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice 2024.

Les commissaires aux comptes ont fait savoir qu'ils acceptaient chacun en ce qui les concerne ces fonctions.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que les commissaires aux comptes ne sont intervenus dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Anne-Marie CHARLE

